

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [cloutiva-csspo-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/6e0f36fa6fedcb0dfddbc9b4>

Date d'obtention : 2025-03-21 20:47:49

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

- Ça nous permet d'avoir une procédure claire et précise sur ce genre de situations.
- Ça nous mentionne le rôle que nous avons dans ces situations et nous guide.
- Ça nous permet de respecter les mentions légales

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je n'ai jamais eu de situation SEXTO, depuis que j'ai commencé au scolaire. Cependant, ça va me permettre de suivre le protocole étape par étape. Je vais aussi être en mesure de connaître mon rôle et le rôle de mes collègues. Ça va m'aider grandement surtout pour les premières situations SEXTO que j'aurai dans le futur.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

- À m'assurer de ne pas poser certaines questions dépendant du rôle des élèves (si c'est malveillant ou non)
- À m'assurer de respecter mon rôle et celui de mes collègues
- À m'assurer de ne pas regarder le contenu (photos, messages et vidéos) pour ne pas engendrer des problèmes juridiques (pornographie juvénile)
- À m'assurer d'accueillir et de soutenir correctement mes élèves qui font face à ces situations